



VILLE
DU PUY EN
VELAY

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 043-214301574-20220712-DEL_2022_0094-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 08 juillet 2022**

Délibération n° 17

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 01 juillet 2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/07/2022

Ont donné procuration :

Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT,
Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

Absent(e)s :

Monsieur Roland LONJON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Emmanuelle VIALANEIX

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Politique de la Ville

Objet : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur le quartier du Val Vert : convention

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une démarche d'intervention partenariale et opérationnelle à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent les quartiers prioritaires et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien. Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants et à renforcer le lien social dans ces quartiers, en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie.

Conformément au règlement général de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) relative au NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) du Val Vert en lien avec les orientations du contrat de ville 2015-2022, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité vise à préciser, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, les modalités d'intervention de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, de la ville du Puy-en-Velay et des bailleurs sociaux au service de l'amélioration de la qualité du cadre de vie et du vivre ensemble dans le quartier du Val Vert.

Délibération n°17 du vendredi 08 juillet 2022

Dans ce contexte, les principales actions déclinées dans la dite convention portent sur l'intensification de l'entretien des espaces extérieurs, publics et privés (par la Ville du Puy-en-Velay, et les bailleurs sociaux, OPAC et Alliade), la gestion des encombrants avant, pendant et après travaux, l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publiques, l'information régulière des habitants/usagers pendant les travaux, et le développement d'opérations de lien social et de vivre-ensemble sur le quartier.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Solidarité - Lien social - Personnes âgées du 23/06/2022

Le Conseil Municipal :

- VALIDE la convention pour une meilleure gestion urbaine et sociale de proximité du quartier prioritaire du Val Vert (ville du Puy-en-Velay),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2022-2029 annexée à la présente délibération ainsi que ses avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 juillet 2022,
Le Secrétaire de séance,
VIALANEIX Emmanuelle,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 08
juillet 2022